



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisses

Question écrite n° 30951

Texte de la question

Dans le cadre du renouvellement des conseils d'administration de la securite sociale, M Daniel Goulet appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le statut des administrateurs et celui des militants designes dans de nombreux organismes pour représenter les salariés ou les usagers dans les différentes delegations qu'ils effectuent (CIL, COTOREP, commissions de l'ASSEDIC, de controle de la medecine du travail, assistance aux salariés dans l'entretien prealable de licenciement, etc). En effet, il apparait que les moyens materiels qui leur sont alloues, tant sur le plan du temps que financier, sont insuffisants. Il lui demande s'il envisage qu'une augmentation de ces moyens fasse l'objet d'une negociation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'evolution des conditions d'exercice du mandat d'administrateur d'organismes de securite sociale et l'importance croissante des responsabilites qui y sont attachees rendent effectivement necessaire une adaptation des regles qui regissent leur statut et les modalites de leur indemnisation. Les services ministetriels procedent actuellement a une etude approfondie de ces problemes et examinent les ameliorations qu'il serait possible d'y apporter malgre les contraintes imposees par la situation financiere des regimes et la necessaire maitrise des depenses. Bien entendu, les partenaires sociaux seront associes a la reflexion d'ensemble qui sera conduite a l'issue de cette etude et consultes sur les mesures qu'il aura ete decide de prendre.

Données clés

Auteur : [M. Goulet Daniel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30951

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : affaires sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3117